

**RAPPORT N° 06/6-50  
au Conseil Municipal**

**OBJET**

**CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES SPORTIVES  
DANS LE BAS DE LA RIVIERE**

**AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX - LOT 1, 2 ,4 ,5A, 6 ,7, 9, 10,12  
AVENANT N°2 AUX LOTS 3 ET 5B**

**Délibérations antérieures**

03/4-13 du 30 septembre 2003, 03/7-14 du 18 décembre 2003 et 04/6-40 du 17 décembre 2004.

**Rappel**

Le présent projet concerne la réalisation d'une aire couverte d'activités sportives dans le Bas de la Rivière à l'emplacement d'un plateau sportif actuel, Rue de la République.

Les dimensions de l'aire couverte sont celles d'un terrain de hand-ball soit 22 x 44 m. Les annexes comprennent les vestiaires, les sanitaires, les locaux de rangement et le bureau du Chef de Site.

L'ensemble totalisera une surface de 1 220 m<sup>2</sup>.

Les travaux ont été décomposés en 12 Lots et les marchés correspondants ont été notifiés, comme vous l'avez autorisé par délibérations précédentes.

**Objet des Avenants**

Les présents avenants correspondent à des adaptations techniques en cours de chantier dont le détail vous est donné dans le tableau ci-après :

RAPPORT N° 06/6-50

LOT	ENTREPRISE	MONTANT TTC De l'avenant	DÉSIGNATION
1	PICO	5 244,89 €	Réalisation d'une cunette en pied du pignon Sud, et le raccordement au réseau EP existant. <i>Aléa dû à l'adaptation du mur pignon au mur mitoyen existant</i>
<b>1</b>	<b>PICO</b>	<b>5 244,89 €</b>	<b>Montant initial 231 975,17€ soit + 2,26 %</b>
2	TBP	10 729,26 €	Rehausse du mur pignon Sud de 1,00m  <i>rehausse de 1,00m pour respecter la réglementation incendie</i>  <i>Aléa dû au constat d'une structure existante détériorée et très fragile</i>
2	TBP	-3 065,13 €	Moins value pour la démolition de murs en béton armé cloison en brique et en bois) <i>Aléa dû au constat d'une structure existante détériorée et très fragile</i>
2	TBP	-2 853,50 €	Moins value en mur banché du fait de la modification de la façade Nord <i>La nécessité de créer une ouverture en façade de 4,00mx4,50m pour permettre l'accès des véhicules d'entretien (électricité)</i>
<b>2</b>	<b>TBP</b>	<b>4810.63 €</b>	<b>Montant initial du marché : 492 421,66€ soit + 0.93 %</b>
3	C.M.O.I.	3 393,90 €	Modification de la façade Nord <i>nécessité de créer une ouverture en façade de 4mx4,50m pour permettre l'accès des véhicules d'entretien (électricité)</i>
3	C.M.O.I.	840,77 €	Adaptation du bâtiment par rapport à l'implantation définitive <i>Aléa dû à l'adaptation du pignon / à la mitoyenneté du fait d'un mur créole existant.</i>
<b>3</b>	<b>C.M.O.I.</b>	<b>4 234,67 €</b>	<b>Montant initial 280 710,66€ soit + 1,51 %</b>
4	SRDC		Carrelage dans le bureau chef de site  <i>Modifications d'agencement dans le bâtiment vestiaire entraînant des modifications des prestations de carrelage</i>
<b>4</b>	<b>SRDC</b>	<b>1 342,70 €</b>	<b>montant initial du marché : 13952,50€ soit 9,62% d'augmentation</b>
5A	TECHNIC ALU	1 019,90 €	Modification des châssis fixes aluminium pignon Nord <i>La nécessité de créer une ouverture en façade de 4,00mx4,50m pour permettre l'accès des véhicules d'entretien (électricité)</i>  Moins value due à la suppression des jalousies en imposte des portes
5A	TECHNIC ALU	-394,94 €	
5A	TECHNIC ALU	2 626,84 €	châssis à soufflet avec commande à distance de type CO2 <i>Dispositif d'aération indispensable en remplacement du pyrodome initialement prévu</i>
<b>5A</b>	<b>TECHNIC ALU</b>	<b>3 251,80 €</b>	<b>Montant initial: 13 195,77€ soit 24,64 %</b>

# RAPPORT N° 06/6-50

5B	C.M.O.I.	5 819,90 €	Fourniture et pose d'un volet roulant au droit de l'ouverture en façade et d'une porte coupe feu en remplacement d'une porte métallique <i>La nécessité de créer une ouverture en façade de 4,00mx4,50m pour permettre l'accès des véhicules d'entretien (électricité)</i>
<b>5B</b>	<b>C.M.O.I.</b>	<b>6 362,41 €</b>	<b>Montant initial 49816,11€ soit 12,77 % d'augmentation</b>
6	B.S.O.	2 321,90 €	Modifications de menuiseries dans les vestiaires
<b>6</b>	<b>B.S.O.</b>	<b>880,21 €</b>	<b>Montant initial 45 393,69 € soit + 1,94 %</b>
7	S.R.I.S	-401,45 €	Moins value pour la suppression d'une douche dans les deux vestiaires
<b>7</b>	<b>S.R.I.S.</b>	<b>-401,45 €</b>	<b>Montant initial 29 257,03 soit - 1,37 %</b>
9	E.E.R.	1 367,10 €	2 projecteurs en façade côté ravine <i>Deux terrains de volley ont été réalisés récemment. Les poteaux d'éclairage ayant été déposés dans le cadre de cette opération, il est nécessaire de restituer l'éclairage de ces terrains</i>
<b>9</b>	<b>E.E.R.</b>	<b>1 367,10 €</b>	<b>Montant initial 38 135,58 € soit + 3,58%</b>
10 peinture	E.M.R.	2 017,01 €	Imperméabilisation du pignon Sud entre mitoyenneté <i>Aléa dû à l'adaptation du pignon / à la mitoyenneté du fait d'un mur créole existant.</i>
<b>10</b>	<b>E.M.R.</b>	<b>2 017,01 €</b>	<b>Montant initial 26 226,34€ soit 7,69 %</b>
12 Equipements sportifs	BEST	2 712,50 €	Motorisation de la commande des panneaux de basket <i>Pour faciliter la manipulation par les utilisateurs</i>
<b>12</b>	<b>BEST</b>	<b>2 712,50 €</b>	<b>Montant initial 26 802, 12 € soit + 10,12%</b>
<b>MONTANT TOTAL DES AVENANTS</b>		<b>31 822.47 €</b>	
<b>Total marché base</b>		<b>1 250 967,56</b>	<b>SOIT UNE AUGMENTATION DU COUT GLOBAL DE + 2.5 %</b>

La Commission d'Appel d'Offres du 12 octobre 2006 a émis un avis favorable à la passation de ces avenants.

Compte tenu des éléments ci-dessus, je vous demande :

**RAPPORT N° 06/6-50**

- 1° d'approuver les projets d'Avenant N°1 aux lots 1, 2, 4, 5A, 6, 7, 9, 10, 12 et d'avenants N°2 aux lots 3 et 5A pour les travaux de construction d'une aire couverte d'activités sportives dans le Bas-de-la Rivière
- 2° de m'autoriser à signer les actes correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE DEPUTE-MAIRE**



*Handwritten signature*  
**Yves-Paul VICTORIA**

**DELIBERATION N° 06/6-50  
du Conseil Municipal  
en séance du lundi 4 décembre 2006**

**OBJET**

**CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES SPORTIVES  
DANS LE BAS DE LA RIVIERE**

**AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX - LOT 1, 2, 4 ,5A, 6, 7, 9, 10, 12  
AVENANT N°2 AUX LOTS 3 ET 5B**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 06/6-50 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Christian ALBANY, 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Sports / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve les projets d'Avenant N°1 aux lots 1, 2, 4, 5A, 6, 7, 9, 10, 12 et d'Avenants N°2 aux lots 3 et 5A pour les travaux de construction d'une aire couverte d'activités sportives dans le Bas-de-la Rivière

**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à signer cet acte.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 11 DEC. 2006

**LE DEPUTE-MAIRE**



*Victoria*

**Paul VICTORIA**

**CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES  
SPORTIVES AU BAS DE LA RIVIERE**

**AVENANT N° 1**

**AU MARCHE DE TRAVAUX DE L'ENTREPRISE PICO  
LOT N°1 : V.R.D.**

**A - IDENTIFICATION**

**Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Denis 4 rue de Paris 97717 Saint-Denis  
Messag Cedex 9  
**Maître d'œuvre :** Architecte Jean Jacques QUENTIN 43 rue Tourette 97400  
Saint-Denis  
**Entreprise titulaire du lot n° 1 :** PICO 5, rue Adolphe Ramassamy BP 6197491 Sainte-  
Clotilde

	€ HT	€ TTC
Montant initial du marché	213 802,00	231 975,17
Montant de l'avenant n° 1	4 834,00	5 244,89
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>218 636,00</b>	<b>237 220,06</b>
Ecart entre montant initial et nouveau montant	2,26%	2,26%

**B - OBJET DE L'AVENANT**

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant concerne les travaux supplémentaires à effectuer par l'entreprise PICO, par rapport à son marché initial, à savoir :

- la modification de l'implantation du bâtiment pour l'adapter au terrain existant (mur créole), nécessite la réalisation d'une cunette en pied du pignon Sud pour permettre l'évacuation des eaux de pluies, risques d'infiltration dans le bâtiment.

**Article 2 : Montant du présent avenant**

Le montant est arrêté à :

	€ HT	€ TTC
Réalisation d'une cunette	4 834,00	5 244,89
<b>Total des travaux supplémentaires</b>	<b>4 834,00</b>	<b>5 244,89</b>

**Article 3 : Montant du marché**

	€ HT	€ TTC
montant initial du marché	213 802,00	231 975,17
Montant de l'avenant n° 1	4 834,00	5 244,89
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>218 636,00</b>	<b>237 220,06</b>

**Deux cent trente sept mille deux cent vingt euros et six centimes toutes taxes comprises.**

**Article 4 : Délais**

Le présent avenant modifie les délais et la période d'exécution est prorogée de 2 mois.

**Article 5 – Conditions générales**

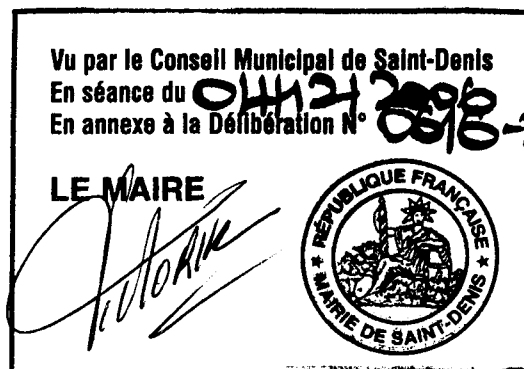
Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées, tant qu'elles ne sont pas contradictoires avec les dispositions ci-dessus.

**C – SIGNATURES**

A Saint-Denis, le

Le Maître d'ouvrage

Le titulaire,



**CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES  
SPORTIVES AU BAS DE LA RIVIERE**

**AVENANT N° 1**

**AU MARCHE DE TRAVAUX DE L'ENTREPRISE T.B.P.  
LOT N°2 : GROS OEUVRE**

**A - IDENTIFICATION**

**Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Denis 4 rue de Paris 97717 Saint-Denis  
Messag Cedex 9  
**Maître d'œuvre :** Architecte Jean Jacques QUENTIN 43 rue Tourette 97400  
Saint-Denis  
**Entreprise titulaire du lot n° 2 :** T.B.P.104, rue Montfleury 97470 Saint-Benoit

	€ HT	€ TTC
Montant initial du marché	453 844,85	492 421,66
Montant de l'avenant n° 1	7 258,77	7 875,76
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>461 103,62</b>	<b>500 297,42</b>
Ecart entre montant initial et nouveau montant	1,6 %	1,6 %

**B - OBJET DE L'AVENANT**

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant concerne les travaux modificatifs à effectuer par l'entreprise T.B.P., par rapport à son marché initial, à savoir :

- la rehausse du mur pignon Sud de 1,00m pour respecter la réglementation incendie.
- la réalisation d'une ouverture dans le mur de la façade Nord pour permettre l'accès à un véhicule élévateur pour l'entretien du bâtiment.

**Article 2 : Montant du présent avenant**

Les montants sont arrêtés à :

	€ HT	€ TTC
Rehausse du mur pignon Sud de 1,00m	9 888,72	10 729,26
Modification de la façade Nord	-2 629,95	- 2 853,50
<b>Total des travaux supplémentaires</b>	<b>7 258,77</b>	<b>7 875,76</b>



**Article 3 : Montant du marché**

	€ HT	€ TTC
montant initial du marché	453 844,85	492 421,66
Montant de l'avenant n° 1	7 258,77	7 875,76
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>461 103,62</b>	<b>500 297,42</b>

**Cinq cent mille deux cent deux cent quatre vingt dix sept euros et quarante deux centimes toutes taxes comprises.**

**Article 4 : Délais**

Le présent avenant modifie les délais et la période d'exécution est prorogée de 2 mois.

**Article 5 – Conditions générales**

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées, tant qu'elles ne sont pas contradictoires avec les dispositions ci-dessus.

**C – SIGNATURES**

A Saint-Denis, le

Le Maître d'ouvrage

Le titulaire,



**CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES  
SPORTIVES AU BAS DE LA RIVIERE**

**AVENANT N° 1**

**AU MARCHE DE TRAVAUX DE L'ENTREPRISE S.R.D.C.  
LOT N°4 : REVETEMENTS DURS**

**A - IDENTIFICATION**

**Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Denis 4 rue de Paris 97717 Saint-Denis  
Messag Cedex 9  
**Maître d'œuvre :** Architecte Jean Jacques QUENTIN 43 rue Tourette 97400  
Saint-Denis  
**Entreprise titulaire du lot n° 4 :** SRDC 1 rue d'Antanifotsy Ravine à Marquet 97419 La  
Possession

	€ HT	€ TTC
Montant initial du marché	12 859,44	13 952,50
Montant de l'avenant n° 1	1 237,52	1 342,70
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>14 096,96</b>	<b>15 295,20</b>
Ecart entre montant initial et nouveau montant	9,62%	9,62%

**B - OBJET DE L'AVENANT**

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant concerne les travaux supplémentaires à effectuer par l'entreprise SRDC, par rapport à son marché initial, à savoir :

- l'extension des prestations de carrelage dans le bureau du chef de site au vu de la configuration finale du local.
- la réalisation d'un carrelage au droit du palier de l'escalier à l'étage pour traiter le sol (anti-dérapant)

**Article 2 : Montant du présent avenant**

Le montant est arrêté à :

	€ HT	€ TTC
Carrelage supplémentaire dans le bureau Chef de site	581,52	630,95
Carrelage au droit du palier de l'étage	656,00	711,75
<b>Total des travaux supplémentaires</b>	<b>1 237,52</b>	<b>1 342,70</b>

**Article 3 : Montant du marché**

	€ HT	€ TTC
montant initial du marché	12 859,44	13 952,50
Montant de l'avenant n° 1	1 237,52	1 342,70
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>14 096,96</b>	<b>15 295,20</b>

Quinze mille deux cent quatre vingt quinze euros et vingt centimes toutes taxes comprises.

**Article 4 : Délais**

Le présent avenant modifie les délais et la période d'exécution est prorogée de 2 mois.

**Article 5 – Conditions générales**

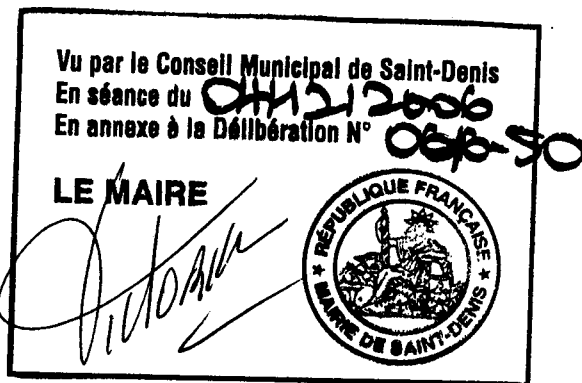
Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées, tant qu'elles ne sont pas contradictoires avec les dispositions ci-dessus.

**C – SIGNATURES**

A Saint-Denis, le

Le Maître d'ouvrage

Le titulaire,



**CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES  
SPORTIVES AU BAS DE LA RIVIERE**

**AVENANT N° 1**

**AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ENTREPRISE TECHNIC ALU  
LOT N° 5A : TECHNIC ALU**

**A - IDENTIFICATION**

**Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Denis 4 rue de Paris 97717 Saint-Denis  
Messag Cedex 9

**Maître d'œuvre :** Architecte Jean Jacques QUENTIN 43 rue Tourette 97400  
Saint-Denis

**Entreprise titulaire du lot n° 5A :** TECHNIC ALU 36 Parc d'Activités de la Mare Ilot 6 97438  
Sainte-Marie

	€ HT	€ TTC
Montant initial du marché	12 162,00	13 195,77
Montant de l'avenant n° 1	2 997,05	3 251,80
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>15 159,05</b>	<b>16 447,57</b>
Ecart entre montant initial et nouveau montant	24,64 %	24,64%

**B – OBJET DE L'AVENANT**

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant concerne les travaux modificatifs à effectuer par l'entreprise TECHNIC ALU par rapport à son marché initial, à savoir :

- la modification des châssis fixes en façade Nord du fait de la modification de cette façade (création d'une ouverture pour permettre l'accès à un engin élévateur pour l'entretien du bâtiment).
- la mise en place d'un châssis à soufflet avec commande à distance de type CO2 en remplacement du pyrodom qui ne peut être installé.
- la suppression des jalousies en imposte des portes donnant sur la circulation du fait du non respect de celles-ci vis-à-vis de la sécurité incendie (Coupe feu 1/2h)

## Article 2 : Montant du présent avenant

Les montants sont arrêtés à :

Modification des châssis fixes en façade Nord  
Pose d'un châssis à soufflet avec commande à distance  
Suppression des jalousies en imposte sur la circulation  
**Total des travaux supplémentaires**

€ HT	€ TTC
940,00	1 019,90
2 421,05	2 626,84
- 364,00	- 394,94
<b>2 997,05</b>	<b>3 251,80</b>

## Article 3 : Montant du marché

montant initial du marché  
Montant de l'avenant n° 1  
**Nouveau montant du marché**

€ HT	€ TTC
12 162,00	13 195,77
2 997,05	3 251,80
<b>15 159,05</b>	<b>16 447,57</b>

**Seize mille quatre cent quarante sept euros et cinquante sept centimes toutes taxes comprises.**

## Article 4 : Délais

Le présent avenant modifie les délais et la période d'exécution est prorogée de 2 mois.

## Article 5 – Conditions générales

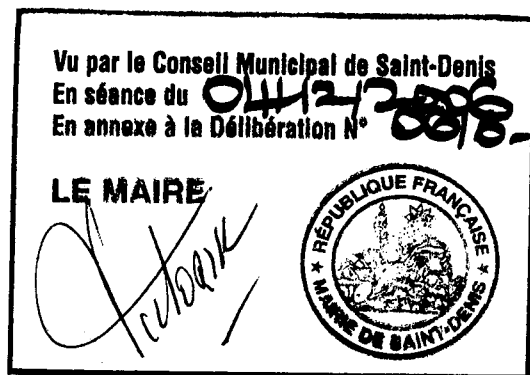
Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées, tant qu'elles ne sont pas contradictoires avec les dispositions ci-dessus.

## **C – SIGNATURES**

A Saint-Denis, le

Le Maître d'ouvrage

Le titulaire,



**CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES  
SPORTIVES AU BAS DE LA RIVIERE**

**AVENANT N° 1**

**AU MARCHE DE TRAVAUX DE L'ENTREPRISE B.SO.  
LOT N°6 : MENUISERIES BOIS**

**A - IDENTIFICATION**

**Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Denis 4 rue de Paris 97717 Saint-Denis  
Messag Cedex 9  
**Maître d'œuvre :** Architecte Jean Jacques QUENTIN 43 rue Tourette 97400  
Saint-Denis  
**Entreprise titulaire du lot n° 6 :** B.S.O. rue Raymond Vénérosy R. à Marquet 97419 La  
Possession

	€ HT	€ TTC
Montant initial du marché	41 837,50	45 393,69
Montant de l'avenant n° 1	811,25	880,21
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>42 648,75</b>	<b>46 273,90</b>
Ecart entre montant initial et nouveau montant	1,94%	1,94%

**B – OBJET DE L'AVENANT**

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant concerne les travaux modificatifs à effectuer par l'entreprise B.S.O. par rapport à son marché initial, à savoir :

- la fourniture et la pose de portes en stratifié compact dans les vestiaires en remplacement des portes bois pour la pérennité des portes
- la pose d'un faux plafond CF 1h dans le local matériel pour assurer l'isolement vis-à-vis de la sécurité incendie
- l'extension des prestations de faux plafond dans le local chef de site
- la suppression des portes bois dans les vestiaires
- la suppression des portes bois des vestiaires et du local matériel donnant sur la circulation

## Article 2 : Montant du présent avenant

Les montants sont arrêtés à :

	€ HT	€ TTC
La pose de portes en stratifié	2 140,00	2 321,90
La réalisation d'un faux plafond Coupe Feu dans le local matériel	1 248,00	1 354,08
L'extension des prestations de faux plafond dans le local chef de site	468,75	508,60
Suppression des portes bois dans les vestiaires	- 666,00	- 722,61
Suppression des portes bois des vestiaires donnant sur la circulation	- 1 188,00	- 1 288,98
Suppression de la porte bois du local matériel donnant sur la circulation	- 1 191,50	- 1 292,78
<b>Total des travaux supplémentaires</b>	<b>811,25</b>	<b>880,21</b>

## Article 3 : Montant du marché

	€ HT	€ TTC
montant initial du marché	41 837,50	45 393,69
Montant de l'avenant n° 1	811,25	880,21
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>42 648,75</b>	<b>46 273,90</b>

**Quarante six mille deux cent soixante treize euros et quatre vingt dix centimes toutes taxes comprises.**

## Article 4 : Délais

Le présent avenant modifie les délais et la période d'exécution est prorogée de 2 mois.

## Article 5 – Conditions générales

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées, tant qu'elles ne sont pas contradictoires avec les dispositions ci-dessus.

## C – SIGNATURES


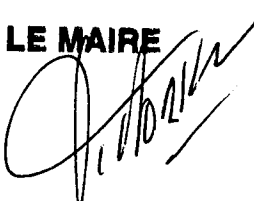
A Saint-Denis, le

Le titulaire,

le Maître d'ouvrage

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
En séance du 04/12/2006  
En annexe à la Délibération N° 06/650

**LE MAIRE**



**CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES  
SPORTIVES AU BAS DE LA RIVIERE**

**AVENANT N° 1**

**AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ENTREPRISE S.R.I.S.  
LOT N°7 : PLOMBERIE SANITAIRE**

**A - IDENTIFICATION**

**Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Denis 4 rue de Paris 97717 Saint-Denis  
Messag Cedex 9  
**Maître d'œuvre :** Architecte Jean Jacques QUENTIN 43 rue Tourette 97400  
Saint-Denis  
**Entreprise titulaire du lot n° 7 :** SRIS 4, allée des Topazes Bellepierre 97400 Saint-Denis

	€ HT	€ TTC
Montant initial du marché	26 965,00	29 257,03
Montant de l'avenant n° 1	- 370,00	- 401,45
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>26 595,00</b>	<b>28 855,58</b>
Ecart entre montant initial et nouveau montant	-1,37%	-1,37%

**B - OBJET DE L'AVENANT**

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant concerne les travaux modificatifs à effectuer par l'entreprise SRIS, par rapport à son marché initial, à savoir :

- la suppression d'une douche dans chaque vestiaire au vu de la configuration de l'espace.

**Article 2 : Montant du présent avenant**

Le montant est arrêté à :

	€ HT	€ TTC
Suppression des douches	- 370,00	- 401,45
<b>Total des travaux supplémentaires</b>	<b>- 370,00</b>	<b>- 401,45</b>



### Article 3 : Montant du marché

	€ HT	€ TTC
montant initial du marché	26 965,00	29 257,03
Montant de l'avenant n° 1	- 370,00	- 401,45
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>26 595,00</b>	<b>28 855,58</b>

Vingt huit mille huit cent cinquante cinq euros et cinquante huit centimes toutes taxes comprises.

### Article 4 : Délais

Le présent avenant modifie les délais et la période d'exécution est prorogée de 2 mois.

### Article 5 – Conditions générales

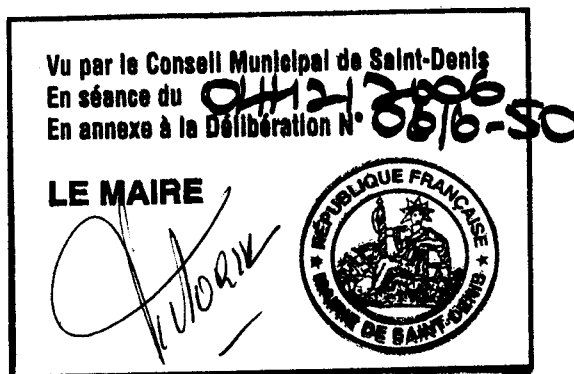
Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées, tant qu'elles ne sont pas contradictoires avec les dispositions ci-dessus.

### C – SIGNATURES

A Saint-Denis, le

Le Maître d'ouvrage

Le titulaire,



**CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES  
SPORTIVES AU BAS DE LA RIVIERE**

**AVENANT N° 1**

**AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ENTREPRISE E.E.R.  
LOT N°9 : ELECTRICITE**

**A - IDENTIFICATION**

**Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Denis 4 rue de Paris 97717 Saint-Denis  
Messag Cedex 9

**Maître d'œuvre :** Architecte Jean Jacques QUENTIN 43 rue Tourette 97400  
Saint-Denis

**Entreprise titulaire du lot n° 9 :** EER 46 bis, rue Moulin Joli Rivière des Galets 97419 La  
Possession

	€ HT	€ TTC
Montant initial du marché	35 148,00	38 135,38
Montant de l'avenant n° 1	1 260,00	1 367,10
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>36 408,00</b>	<b>39 502,68</b>
Ecart entre montant initial et nouveau montant	3,58%	3,58%

**B - OBJET DE L'AVENANT**

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant concerne les travaux supplémentaires à effectuer par l'entreprise EER, par rapport à son marché initial, à savoir :

- la fourniture et la pose de deux projecteurs pour éclairer les terrains de volley réalisés récemment.

**Article 2 : Montant du présent avenant**

Le montant est arrêté à :

	€ HT	€ TTC
Eclairage des terrains de Volley	1 260,00	1367,10
<b>Total des travaux supplémentaires</b>	<b>1 260,00</b>	<b>1 367,10</b>

**Article 3 : Montant du marché**

	€ HT	€ TTC
montant initial du marché	35 148,00	38 135,58
Montant de l'avenant n° 1	1 260,00	1 367,10
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>36 408,00</b>	<b>39 502,68</b>

**Trente neuf mille cinq cent deux euros et soixante huit centimes toutes taxes comprises.**

**Article 4 : Délais**

Le présent avenant modifie les délais et la période d'exécution est prorogée de 2 mois.

**Article 5 – Conditions générales**

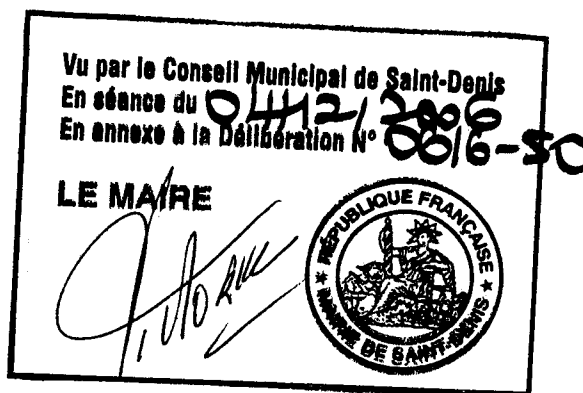
Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées, tant qu'elles ne sont pas contradictoires avec les dispositions ci-dessus.

**C – SIGNATURES**

A Saint-Denis, le

Le Maître d'ouvrage

Le titulaire,



**CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES  
SPORTIVES AU BAS DE LA RIVIERE**

**AVENANT N° 1**

**AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ENTREPRISE E.M.R.  
LOT N°10 : PEINTURE**

**A - IDENTIFICATION**

**Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Denis 4 rue de Paris 97717 Saint-Denis  
Messag Cedex 9  
**Maître d'œuvre :** Architecte Jean Jacques QUENTIN 43 rue Tourette 97400  
Saint-Denis  
**Entreprise titulaire du lot n° 10 :** EMR 40 rue Odéon N°3 97440 Saint-André

	€ HT	€ TTC
Montant initial du marché	24 171,74	26 226,34
Montant de l'avenant n° 1	1 859,00	2 017,01
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>26 030,74</b>	<b>28 243,35</b>
Ecart entre montant initial et nouveau montant	7,69%	7,69%

**B – OBJET DE L'AVENANT**

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant concerne les travaux supplémentaires à effectuer par l'entreprise EMR, par rapport à son marché initial, à savoir :

- la réalisation d'une peinture étanche au droit du mur pignon Sud.

**Article 2 : Montant du présent avenant**

Le montant est arrêté à :

	€ HT	€ TTC
Réalisation d'une peinture étanche	1 859,00	2 017,01
<b>Total des travaux supplémentaires</b>	<b>1 859,00</b>	<b>2 017,01</b>

**Article 3 : Montant du marché**

	€ HT	€ TTC
montant initial du marché	24 171,74	26 226,34
Montant de l'avenant n° 1	1 859,00	2 017,01
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>26 030,74</b>	<b>28 243,35</b>

**Vingt huit mille deux cent quarante trois euros et trente cinq centimes toutes taxes comprises.**

**Article 4 : Délais**

Le présent avenant modifie les délais et la période d'exécution est prorogée de 2 mois.

**Article 5 – Conditions générales**

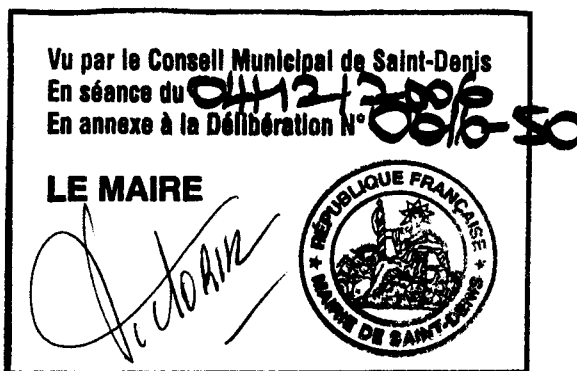
Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées, tant qu'elles ne sont pas contradictoires avec les dispositions ci-dessus.

**C – SIGNATURES**

A Saint-Denis, le

Le Maître d'ouvrage

Le titulaire,



**CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES  
SPORTIVES AU BAS DE LA RIVIERE**

**AVENANT N° 1**

**AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ENTREPRISE BEST  
LOT N°12 : EQUIPEMENTS SPORTIFS**

**A - IDENTIFICATION**

**Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Denis 4 rue de Paris 97717 Saint-Denis  
Messag Cedex 9  
**Maître d'œuvre :** Architecte Jean Jacques QUENTIN 43 rue Tourette 97400  
Saint-Denis  
**Entreprise titulaire du lot n° 12 :** BEST 38, rue Claude Chappe ZAC 2000 97420 LE PORT

	€ HT	€ TTC
Montant initial du marché	24 701,50	26 801,12
Montant de l'avenant n° 1	2 500,00	2 712,50
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>27 201,50</b>	<b>29 513,62</b>
Ecart entre montant initial et nouveau montant	10,12%	10,12%

**B - OBJET DE L'AVENANT**

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant concerne les travaux modificatifs à effectuer par l'entreprise BEST, par rapport à son marché initial, à savoir :

- le remplacement du système de manœuvre par treuil à manivelle des panneaux de Basket par un système de manœuvre par treuil électrique.

**Article 2 : Montant du présent avenant**

Le montant est arrêté à :

	€ HT	€ TTC
Remplacement du mécanisme des panneaux de Basket	2 500,00	2 712,50
<b>Total des travaux supplémentaires</b>	<b>2 500,00</b>	<b>2 712,50</b>

**Article 3 : Montant du marché**

	€ HT	€ TTC
montant initial du marché	24 701,50	26 801,12
Montant de l'avenant n° 1	2 500,00	2 712,50
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>27 201,50</b>	<b>29 513,62</b>

**Vingt neuf mille cinq cent treize euros et soixante deux centimes toutes taxes comprises.**

**Article 4 : Délais**

Le présent avenant modifie les délais et la période d'exécution est prorogée de 2 mois.

**Article 5 – Conditions générales**

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées, tant qu'elles ne sont pas contradictoires avec les dispositions ci-dessus.

**C – SIGNATURES**

A Saint-Denis, le

Le Maître d'ouvrage

Le titulaire,



**CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES  
SPORTIVES AU BAS DE LA RIVIERE**

**AVENANT N° 2**

**AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ENTREPRISE C.M.O.I  
LOT N°3 : CHARPENTE COUVERTURE**

**A - IDENTIFICATION**

**Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Denis 4 rue de Paris 97717 Saint-Denis  
Messag Cedex 9  
**Maître d'œuvre :** Architecte Jean Jacques QUENTIN 43 rue Tourette 97400  
Saint-Denis  
**Entreprise titulaire du lot n° 3 :** CMOI ZI n° 3 BP 206 97825 LE PORT CEDEX

	€ HT	€ TTC
Montant initial du marché	258 719,50	280 710,66
Montant de l'avenant n° 2	3 902,92	4 234,67
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>262 622,42</b>	<b>284 945,33</b>
Ecart entre montant initial et nouveau montant	1,51%	1,51%

**B - OBJET DE L'AVENANT**

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant concerne les travaux modificatifs à effectuer par l'entreprise CMOI, par rapport à son marché initial, à savoir :

- la modification de la façade Nord en la réalisation d'une ouverture pour permettre l'accès d'un véhicule élévateur pour l'entretien du bâtiment.
- l'adaptation de la charpente et de la couverture du fait de la modification de l'implantation du bâtiment

**Article 2 : Montant du présent avenant**

Le montant est arrêté à :

	€ HT	€ TTC
Modification de la façade Nord	3 128,02	3 393,90
Adaptation du bâtiment	774,90	840,77
<b>Total des travaux supplémentaires</b>	<b>3 902,92</b>	<b>4 234,67</b>



### Article 3 : Montant du marché

	€ HT	€ TTC
montant initial du marché	258 719,50	280 710,66
Montant de l'avenant n° 1	3 902,92	4 234,67
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>262 622,42</b>	<b>284 945,33</b>

**Deux cent quatre vingt quatre mille neuf cent quarante cinq euros et trente trois centimes toutes taxes comprises.**

### Article 4 : Délais

Le présent avenant modifie les délais et la période d'exécution est prorogée de 2 mois.

### Article 5 – Conditions générales

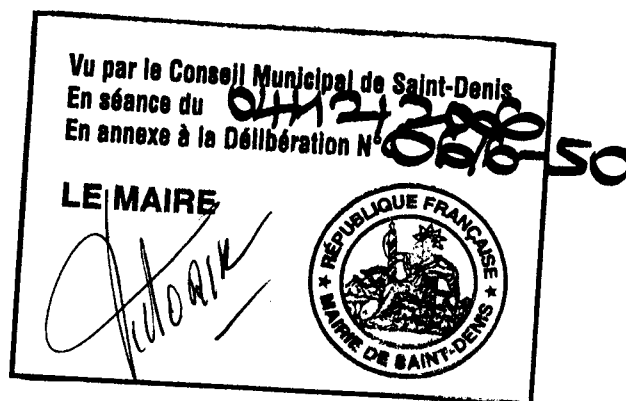
Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées, tant qu'elles ne sont pas contradictoires avec les dispositions ci-dessus.

### C – SIGNATURES

A Saint-Denis, le

Le Maître d'ouvrage

Le titulaire,



**CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES  
SPORTIVES AU BAS DE LA RIVIERE**

**AVENANT N° 2**

**AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ENTREPRISE C.M.O.I  
LOT N° 5B : MENUISERIES METALLIQUES**

**A - IDENTIFICATION**

**Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Denis 4 rue de Paris 97717 Saint-Denis  
Messag Cedex 9

**Maître d'œuvre :** Architecte Jean Jacques QUENTIN 43 rue Tourette 97400  
Saint-Denis

**Entreprise titulaire du lot n° 5B :** CMOI ZI n° 3 BP 206 97825 LE PORT CEDEX

	€ HT	€ TTC
Montant initial du marché	45 913,47	49 816,11
Montant de l'avenant n° 2	5 863,97	6 362,41
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>51 777,44</b>	<b>56 178,52</b>
Ecart entre montant initial et nouveau montant	12,77%	12,77%

**B – OBJET DE L'AVENANT**

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant concerne les travaux modificatifs à effectuer par l'entreprise CMOI, par rapport à son marché initial, à savoir :

- le remplacement des portes donnant sur la circulation par des portes métalliques Coupe Feu pour répondre aux exigences vis-à-vis de la sécurité incendie.
- la fourniture et la pose d'un volet roulant au droit de l'ouverture créer en façade Nord pour permettre l'accès à un engin élévateur pour l'entretien du bâtiment.
- la suppression des supports du bardage bois au droit de cette ouverture créer.
- la suppression du pyrodom qui ne peut être installé.

## Article 2 : Montant du présent avenant

Les montants sont arrêtés à :

	€ HT	€ TTC
Remplacement des portes donnant sur la circulation	2 629,03	2 852,50
Fourniture et pose d'un volet roulant	5 363,96	5 819,90
Suppression des supports du bardage au droit de l'ouverture	- 968,02	- 1 050,30
Suppression du pyrodom	- 1 161,00	- 1 259,69
<b>Total des travaux supplémentaires</b>	<b>5 863,97</b>	<b>6 362,41</b>

## Article 3 : Montant du marché

	€ HT	€ TTC
montant initial du marché	45 913,47	49 816,11
Montant de l'avenant n° 1	5 863,97	6 362,41
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>51 777,44</b>	<b>56 178,52</b>

**Cinquante six mille cent soixante dix huit euros et cinquante deux centimes toutes taxes comprises.**

## Article 4 : Délais

Le présent avenant modifie les délais et la période d'exécution est prorogée de 2 mois.

## Article 5 – Conditions générales

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées, tant qu'elles ne sont pas contradictoires avec les dispositions ci-dessus.

## C – SIGNATURES

A Saint-Denis, le

Le titulaire,

